

## **RECRUTEMENT 2024-2025**

### **Offre vacation Basket**

Le pôle Vie Étudiante de Sciences Po - Campus de Reims propose aux étudiants, de 1<sup>er</sup> année et 2<sup>ème</sup> année, une trentaine de cours de sport. Dans ce cadre, Sciences Po recrute un enseignant / une enseignante vacataire spécialisé(e) en Basketball à partir de septembre 2024.

#### **MISSION**

La personne recrutée sera chargée d'un ou plusieurs entraînements de Basketball par semaine, auprès de notre équipe mixte. Le / la coach pourra être demandé à être disponible, en plus des créneaux d'entraînements, pour le suivi de matchs des compétitions universitaires (1-2 rencontres / semestre).

Pour l'année universitaire 2024-25, voici le planning proposé :

<b>Créneaux Basket – Equipe mixte</b>		
<b>Entraînements</b>	<b>Lundi 17h45 - 19h45</b>	Gymnase Saint-Rémi
<b>Matchs FFSU</b>	<b>A déterminer</b>	2 rue Nicolas ROLAND 51100 Reims
		A confirmer

Le groupe est composé d'étudiants débutants qui découvrent le basket et de sportifs confirmés, passionnés par cette discipline. Les séances ont lieu de début septembre à début décembre et de janvier à fin avril. Chaque semestre compte 12 séances pour chaque créneau d'entraînement (semestre d'Automne 2024 et semestre de Printemps 2025). Le calendrier universitaire de Sciences Po est consultable sur [le site internet](#).

#### **PROFIL RECHERCHÉ**

Titulaire BPJEPS APT ou DEJEPS / étudiant - étudiante en STAPS (Master2 ou doctorat)

Dynamique et investi, vous aimez transmettre vos connaissances et faire progresser les sportifs / sportives.

Vous avez déjà travaillé avec des étudiants / étudiantes. La pratique de l'anglais est nécessaire.

#### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

##### **Candidature**

Les candidatures (CV) doivent être adressées par mail à l'équipe vie étudiante du campus de Reims : [vieetudiante.reims@sciencespo.fr](mailto:vieetudiante.reims@sciencespo.fr)

##### **Conditions de recrutement**

Le [recrutement des enseignants vacataires](#) est encadré par le texte du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.

La vérification de l'éligibilité sera réalisée en amont de la signature du contrat de vacation.

##### **Rémunération**

Le taux horaire est de **35 euros brut / heure**, pour les séances de cours/entraînement. Le taux horaire pour les matchs sera décidé par l'Association Sportive du campus de Reims.

#### **CONTACTS**

Si vous avez des questions, contactez [vieetudiante.reims@sciencespo.fr](mailto:vieetudiante.reims@sciencespo.fr)